

L'AMI DU PEUPLE

DE L'ORDRE ET DES LOIS.

VOLUME 8.

MONTRÉAL, MERCREDI, 26 FEVRIER, 1840.

NUMÉRO 63.

POÉSIE.

ELEGIE SUR LA MORT DE CHARLES DU MOULIN, ÉTUDIANT.

Les jours de l'homme sont comptés : vous (Seigneur) avez arrêté le nombre de ses années, et vous avez marqué le cours et les bornes de sa vie, qu'il ne peut passer.—Jou.

Comme la rose qui naît avec l'aurore
Et qui le soir déjà se décolore,
La feuille sur l'aile des vents ;
Ainsi, dans l'immensité du temps
Passent les jours de notre vie.....
L'ange de la mélancolie,
Rétient dans les bras de la mort
Celui qu'un trop malheureux sort
Ravit, hélas ! à sa famille.
Une nouvelle clarté brille,
Succède à la nuit de ses jours ;
Le seigneur arrête son cours ;
Il le retire de ce monde
Où sans cesse l'orage gronde,
Sa mort a touché tous les cœurs
Tous ses confrères sont en pleurs !
Depuis peu la mort les afflige :
Les cours mortels qu'elle dirige
Tombent sur de pieux enfants.
Qui n'ont vu que quinze printemps.....
Hélas ! un oncle respectable
Pleure sur cet enfant aimable,
Il fit le bonheur d'une sœur.
Maintenant il fait sa douleur.....
A Dieu qui vers lui le rappelle,
Constamment il resta fidèle.

P. C.

LITTÉRATURE.

HONNEUR POUR HONNEUR.

Le Thuel est un fort hameau jeté à l'extrémité nord du département de l'Aisne, non loin de la Belgique. Le sol aux alentours est plat, peu accidenté, assez boisé, et dans une circonférence de quelques lieues il n'y a ni villes ni grandes routes ; aussi les habitants de cette petite bourgade ont-ils conservé une physionomie toute agreste, une bonhomie toute campagnarde, dignes des mœurs patriarcales du moyen âge.

Au printemps de l'année 1814 un jeune homme vêtu d'une capote militaire, un sac léger sur le dos, parcourait le chemin de Laon au Thuel. C'était un des licenciés de la garde qui rejoignait ses foyers. Il avait au plus vingt-cinq ans, des traits hardis, l'œil vif et l'air ouvert. Un ruban rouge décorait sa boutonnière, et à son côté pendait un sabre en mauvais état qu'il ne regardait jamais sans qu'une larme humectât sa paupière ou qu'un sourire d'ironie glissât sur ses lèvres. Souvent il s'arrêtait découragé et s'asseyait sur le travers d'un fossé. Il avait appris pendant la campagne d'Allemagne la mort de son père, sa plus pure affection, et l'incendie de sa maison, sa seule richesse. Quand il arriva au Thuel il se trouva d'abord jusqu'au cimetière. Après avoir reconnu la tombe qu'il cherchait à une inscription gravée sur la croix de bois, il s'agenouilla et pria. Bientôt il se releva et jeta un morne regard autour de lui. Au milieu des débris qui jonchaient le cimetière il aperçut une autre fosse nouvellement couverte.

« Peut-être l'ami que je viens chercher est-il là aussi à côté de mon père ! » se dit-il. Il sortit. La nuit était venue et il se dirigea vers le puits commun. Deux jeunes filles puisaient de l'eau, elles ne le reconnurent point et s'enfuirent. Son cœur se serra. Il but quelques gorgées d'eau, rafraîchi ses tempes, et, reprenant sa marche, il s'arrêta à quelques pas de là à une porte, hésitant avant d'entrer.

Il semblait qu'on achevât le repas du soir dans l'intérieur de la cabane. Le jeune soldat entendit distinctement une voix mâle s'écrier :

« A la santé de l'empereur et des braves ! »
Son cœur fut soulagé, il entra, et se laissant tomber sur une chaise, il prit le premier verre que sa main chancelante rencontra pour répondre au toast qu'on venait de porter.

« A la santé des braves qui ont survécu ! l'empereur n'est plus pour nous. »
— Georges ! s'écria l'un des convives en se levant précipitamment.

Et bientôt ils furent dans les bras l'un de l'autre.

« Tu le vois, Simon, reprit Georges, c'est à ta porte que je suis venu frapper. »
— Et tu as bien fait, car tant qu'un morceau de pain restera à Simon Dailet, il en fera trois parts : une pour toi, une pour sa sœur (et il désignait une jeune fille qui préparait le repas du nouveau venu), et la troisième pour lui ou pour le pauvre qu'il plaira à Dieu de lui envoyer.

— Merci, frère.

— L'accomplissement d'un devoir ne vaut pas un remerciement. Ces choses-là se font et ne demandent pas d'éloges. Crois-

tu que j'ai oublié la louve du bois d'Angout et le jour où tu m'as sauvé la vie. Ne me remercie pas, Georges, et remercie Dieu, qui a laissé mon toit debout en renversant le tien, car au moins tu ne seras pas sans abri. »

Une larme de reconnaissance sillonna les joues de Georges, dont les tristes impressions s'effaçaient peu à peu devant cet accueil franc et cordial.

« J'espère que tu n'es pas revenu seul ! dit Simon ; beaucoup d'autres enfants du pays sont partis avec toi. »

— Ils sont morts sur les champs de bataille.

— Comment Raville ?

— Mort.

— Le lieutenant Fournier ?

— Mort.

— Dalchet, Richard, Raymond ?

— Morts, morts, tous sur la terre étrangère.

— Malheur ! Et qui nous rendra compte de tout ce sang versé ?

— C'est ce que j'ai entendu crier par toute la France, et j'ai toujours répondu : Haine aux émigrés et aux alliés ! Tiens, frère, cache ce sabre, il servira peut-être un jour. »

Quelques instans se passèrent en silence, Simon reprit la parole pour engager son ami à aller prendre du repos. Ils se serrèrent la main, et quand Georges embrassa au front Marie en lui disant : « Bonne nuit, sœur ! » la jeune fille ne répondit qu'en rougissant.

Simon Dailet était le maréchal du village ; il avait une âme pleine d'énergie et de volonté ; il était d'une force athlétique et comme bâti pour son état. Il fut convenu que Georges le seconderait dans ses travaux. Un petit procès que son père avait négligé, et que ceux qui s'intéressaient à lui le forcèrent de suivre, lui rendit quelque aisance. De ce jour les deux amis furent associés.

Sur ces entrefaites l'empereur avait effectué son audacieuse descente en France. Au cri de terreur qui avait épouvanté toute l'Europe, un cri d'enthousiasme sortit de toutes les poitrines françaises, avait répondu, et une nouvelle génération s'était confondue sous les drapeaux aux généreux débris de la vieille armée. Cependant Georges n'avait pas répondu à l'appel de la patrie. Lui qui avait vu si brave aux heures du luit laissait sa lame se rouiller dans le fourreau. Quelques mois auparavant il eût réclamé l'honneur de marcher au premier rang contre l'étranger. Mais alors il ne connaissait que la vie des camps, la fraternité d'armes, la loi du devoir militaire, et depuis ce temps-là une passion inconnue lui avait fait désirer un autre genre d'existence. Georges aimait la vie de Simon Dailet.

Raconter cet amour est chose presque impossible. C'était quelque chose de simple et de vrai sans mystère et sans roman. Ce sentiment ne se décelait que par ces petits riens qui ne peuvent se détailler, qui se sentent plutôt qu'ils ne se comprennent, qui se devinent du moins autant qu'ils se sentent.

Marie à dix-sept ans était une des plus belles filles du village. Sa figure, pour n'avoir pas le caractère efféminé des visages de nos petites maîtresses, n'en était ni moins agréable ni moins fraîche. Seulement certaines lignes du visage tracées assez fortement, la partie postérieure de sa tête un peu proéminente eussent fait prédir à un disciple de Lavater ou de Gall que les passions devaient agiter sa vie. Cependant, rien encore n'aurait pu justifier cette prévision, et quand son frère, comme chef de la famille, lui fit l'aveu de l'amour de Georges : « Ce que vous en aurez décidé, mon frère, sera bien décidé, » lui fut-il répondu.

Les deux amis résolurent d'attendre pour célébrer le mariage que leur patrie fût sauvée et que chaque jour ne privât pas le canton d'un de ses fils.

Cependant, quelques soldats mutilés étaient revenus au Thuel, et à toutes les questions qu'on leur adressait ils ne répondaient que par un nom de désastre : Waterloo ! Waterloo !

Un corps d'armée prussienne était cantonné à Mont-Cornet, bourg distant d'une lieue du Thuel, et on avait détaché au hameau quelques compagnies de landwehrs. Parmi les officiers de ce détachement se trouvait le fils d'un grand seigneur que son père avait fait soldat pour l'enlever aux cartes et aux tavernes. Il était du reste fort joli garçon et portait l'épée en gentleman accompli. Logé chez un riche propriétaire dont la maison était contiguë à celle de Simon Dailet, il eut bientôt vu Marie, et il chercha à s'en faire aimer. Chaque soir la jeune fille se rendait à la veillée, et chaque soir elle trouvait sur son passage le comte de Tiebeck murmurant à son oreille des paroles d'amour. Bientôt Marie devint triste et rêveuse, et souvent quand Georges lui demandait la cause de son chagrin, elle baissait la tête sans répondre et pleurait.

A la vue de l'ennemi, la haine de Georges contre l'étranger s'était réveillée. Chaque

jour il allait au labour, et son fusil, caché dans la cabane d'un berger, ne lui faisait jamais faute quand il visait un habit vert. Un petit bois sur la lisière duquel était son champ aurait pu seul révéler combien il lui confiait de cadavres. Un soir qu'il entra plus tard que d'habitude, il trouva le forgeron assis sur une enclume, méditant d'un air sombre et le poing sur le front.

« A quoi penses-tu donc ? demanda Georges en entrant. »

— Georges, dit Simon d'un ton mystérieux et solennel, si je te disais : « Le déshonneur est à ma porte et tu peux l'empêcher d'entrer. »

— Ce serait déjà fait.

— Eh bien !... »

Et Simon n'osait achever sa phrase. Il repart avec effort :

« Eh bien ! il faut que tu épouses ma sœur. »

— Si demain la patrie a besoin de mon bras, veux-tu que je rende ma femme veuve le jour des noces ?

— Peut-être demain elle aura un fils !

— Qu'as-tu dit ?

— J'ai dit que ma sœur a été séduite et que son fils sera orphelin le lendemain de sa naissance, car je la tuerais. »

Et d'un bras nerveux le forgeron saisit un lourd marteau à battre le fer et l'envoya à l'autre bout de la forge.

Georges était atterré ; pâle ; une sueur froide coulait le long de ses joues. Il réfléchit quelques secondes et serra la main de Simon :

« Je réparerai ton honneur, frère, s'écria-t-il ; mais quel est le coupable ?... »

— Un officier prussien.

— Et tu ne l'as pas tué ?

— Je ne le sais que depuis une heure. D'ailleurs le nom, le visage de l'homme, me sont inconnus, mais demain... »

— Demain, c'est bien. Où et à quelle heure ?

— A trois heures du matin, sois derrière la haie qui borde notre jardin.

— J'y serai. »

Ils se séparèrent après s'être embrassés.

Le lendemain, tous les deux furent exacts. Aux premières vibrations de la cloche du village qui sonnait trois heures, une fenêtre s'ouvrit, un homme en descendit et dès qu'il eut disparu la fenêtre se referma. Alors le comte se trouva en face d'un autre homme.

« Que fais-tu là, drôle ? lui demanda-t-il avec insolence. »

— Je t'attendais, dit Georges avec sang-froid en retirant son sabre de dessous sa blouse.

— C'est donc une vengeance ! s'écria le comte en reculant.

— Ce sont trois vengeances, et si tu avais trois vies je te les arracherais ! J'ai été soldat, je suis citoyen, demain je serai époux. En garde ! »

Le combat ne fut pas long ; en moins d'une minute l'étranger avait eu la tête fendue.

« Bien frappé ! s'écria une voix rude, et Simon Dailet sortit de derrière la haie ; il tenait une lourde barre de fer qu'il balançait avec un geste terrible. « J'étais là, reprit-il ; si tu l'avais manqué, je te serais venu en aide. »

Les deux hommes enlevèrent silencieusement le corps et le cachèrent sous des branches dans un bois voisin. Ensuite ils effaçaient habilement toutes les traces du combat. Quand tout fut achevé, Georges prit la main à Simon, dont le courage n'avait pu résister à ces épreuves, et d'un ton grave il lui dit :

« Frère, à quand les bans ? »

— C'est vrai, dit Simon en tressaillant, je l'avais oublié. A huit jours ! »

La disparition du comte fut à peine remarquée. Tant d'autres de ces odieux étrangers qui avaient foulé le sol de la France pendant l'invasion avaient déjà disparu comme lui !

Depuis quelques mois Georges et Marie étaient unis, et bientôt la jeune femme devint mère. Elle n'eut que le temps de prodigier quelques caresses à son enfant, et il mourut presque aussitôt.

Jour pour jour, heure pour heure, trois ans après que Simon eut fait sa révélation à Georges, Georges, à son tour, vint trouver son frère et lui dit :

« Frère, pardonne-moi si je réveille de douloureux souvenirs, mais rappelle-toi qu'un soir tu es venu vers moi, tu m'as tendu la main et tu m'as dit : « Mon honneur est en péril. » Je t'ai répondu : « Je le sauverai, » et j'ai sauvé. Aujourd'hui c'est moi qui viens vers toi, qui te tends la main et qui te dis : « Frère, mon honneur est en péril. »

— Et je le sauverai ! s'écria le forgeron, dont la figure brilla d'un éclat inaccoutumé. — Lis, » reprit Georges avec tristesse. Et il tendit à son ami une lettre froissée qu'il tenait à la main.

« Jules de Neulay ! s'écria Simon en regardant la signature, ce petit officier qui est

venu passer les vacances chez son oncle le curé de Dizzy !... »

— Lis, » dit Georges pour la troisième fois.

Simon parcourut rapidement la lettre. Quand il eut fini, il poussa un juron énergique et reprit avec sang-froid :

« J'acquitterai ma dette, Georges. Cette lettre contient les adieux du séducteur ; il retourne à Paris. Songeons d'abord à elle ! »

Le lendemain matin Georges fut réveillé par son beau-frère, qui se disposait à se rendre à ville.

« Bon voyage ! » lui dit-il.

Et il n'y eut point d'autre parole échangée entre eux. Trois mois après, Georges était veuf.

Dès que Marie fut enterrée, les deux frères vendirent tout ce qu'ils possédaient et allèrent faire leurs adieux au cimetière. Ils ne s'agenouillèrent qu'aux pieds de deux croix, celles qui couvraient les tombes de leurs pères. Quand ils furent hors du village :

« Quelle route prenons-nous ? » demanda Georges.

Et tous deux poussèrent le même cri :

« A Paris ! chez Jules de Neulay ! »

La vengeance n'était accomplie qu'à moitié.

Des bruits étranges avaient circulé sur la mort de Marie, bruits que le départ de Simon et de Georges n'avait fait qu'accréditer. Une exhumation fut ordonnée, et par suite l'autopsie du cadavre, sur lequel les médecins reconnurent les traces d'un empoisonnement. On se mit à la poursuite des fuyitifs, qu'on arrêta un peu plus loin que Villers-Cotteret. Traduits devant une cour d'assises, ils lutèrent tous deux de dévouement, l'un et l'autre acceptant le crime et niant la participation de son co-accusé. Ils furent condamnés à mort, mais leur conduite généreuse pendant les débats engagea le jury à signer un recours à la clémence royale, qui voulut bien commuer leur peine en dix années de travaux forcés.

Dix ans après, deux forçats libérés sortaient ensemble du bagne de Rochefort et venaient travailler chez un maréchal d'un des faubourgs de Paris. L'un d'eux assistait régulièrement à toutes les revues et toutes les parades des régimens de la garnison, cherchant parmi les officiers un homme qu'il semblait désirer ardemment de retrouver. L'autre faisait partie d'une société populaire dont il était un des agens les plus actifs et les plus dévoués.

Arriva le mois de juillet 1830. Trois nuits et deux jours les deux forçats avaient travaillé sans cesse une minute, tantôt à élever la barricade, tantôt à la défendre. Enfin le 29 ils succombèrent tous deux en essayant le feu d'un régiment de la garde.

« Venge ! » s'était écrié Simon Dailet.

Son coup d'œil ne l'avait pas trompé, et sa balle avait été se loger dans la poitrine du capitaine Jules de Neulay, qu'il avait cherché si longtemps et qu'il venait de reconnaître.

« Je n'avais plus de balles ! murmurait Georges. Vive la liberté ! »

Ils eurent leur part d'espace sous la croix du Louvre. Demain ces lignes seront oubliées ; après-demain la croix sera par terre. Mon Dieu ! que reste-t-il donc des morts ?

A. W.

CANADA.

INDIENS.—Tandis que les anciens maîtres de l'Amérique Septentrionale ne peuvent s'accorder avec l'indépendante civilisation des citoyens des États-Unis et qu'ils combattent perpétuellement pour résister aux persécutions dont ils sont les objets, leur quiétude, sous la domination britannique, vient témoigner hautement de la différence qui existe entre les deux gouvernements.

Une assemblée générale des chefs représentant douze établissemens Indiens fut tenue à la Rivière Crédi (Haut-Canada), le 16 janvier dernier et dura jusqu'au 24 du même mois. Durant les séances du conseil, le chef principal des six nations d'Indiens rencontra ses frères Chippeway, et après avoir fumé le calumet de la paix ensemble, ils renouvelèrent solennellement le traité d'amitié conclu originiairement entre leurs grands-pères. Les ceintures de Wampum, l'original du traité furent mis en évidence et toutes les paroles qu'il contenait furent minutieusement répétées. Il fut établi que l'objet de leurs grands-pères, en contractant ce traité, avait été d'éviter l'effusion de sang entre races faites pour s'estimer mutuellement et toutes les parties déployèrent les sentimens les plus fraternels pendant toute la réunion.

Le conseil passa plusieurs résolutions sur des sujets liés à leur bien-être temporel, dont quelques-unes ont été soumises au gouvernement, pour son examen. Le lundi 27 janvier, les chefs, en corps, furent présentés à son excellence le gouverneur-général et lui rendirent une adresse. Les mé-

mes chefs se rendirent chez Sir George Arthur, lieutenant-gouverneur, et accomplirent le même cérémonial.

Voici ces documents avec leurs réponses :

« A notre père le très honorable Charles Poulet Thomson, gouverneur-général de l'Amérique Septentrionale Britannique, etc. etc. »

Adresse de la nation d'Indiens Ojebway, résidants à la Rivière Crédi au Lac du Rio, à Aldersville, au Lac Mud, au Balsom, aux Narrows, à l'Île Snake, à Coldwater, à Saugency, à St. Clair et à la ville Manay, assemblée en conseil général.

Père.—Nous les enfans de notre grand, mère la reine, qui siège au-delà des grandes eaux, demandons permission de vous approcher le plus respectueusement, vous notre grand, père, à l'effet de vous féliciter sur votre arrivée sur ces côtes, et sur votre prise de possession du gouvernement du pays.

Père.—Nous sommes les propriétaires originaires de ce pays, sur lequel vos enfans blancs ont bâti leurs villes et établi leurs fermes.

Père.—Notre peuple fut une fois nombreux, libre et heureux dans la jouissance de l'abondance de ce que produisaient nos forêts, nos lacs et nos rivières.

Père.—Lorsque l'homme blanc vint dans notre pays, nos grands-pères le prirent par la main et lui donnèrent la terre sur laquelle il dressa sa cabane. Toujours, depuis ce temps il a continué d'aborder sur nos plages et maintenant l'homme blanc est plus grand et plus fort que nos rouges enfans.

Père.—Pendant beaucoup d'années nous avons été rendus très pauvres, par rapport à l'introduction parmi nous des eaux de feu et autres maux, qui ont tué et ruiné beaucoup de nos pères.

Père.—Il y a environ seize années que les paroles du grand esprit nous furent prêchées par les méthodistes ; nous ouvrimmes nos oreilles et le bon esprit opéra sur nos cœurs pour recevoir l'évangile ; et nous sommes heureux maintenant d'informer votre excellence, que de grands changemens ont eu lieu depuis parmi notre peuple. Nous avons oublié nos vieilles routes et nos mauvaises habitudes, et nous essayons maintenant de vivre comme de bons chrétiens et comme de bons fermiers ; ces choses rendent nos cœurs très satisfaits.

Père.—Ces présens que nous recevons de notre bonne reine sont de grands avantages pour nous et pour notre peuple, et nous transmettons à sa majesté, par l'intermédiaire de votre excellence, notre gratitude sincère pour des bienfaits que nous espérons nous voir toujours continuer.

Père.—Nous nous réjouissons d'assurer à votre excellence que nous sommes parfaitement satisfaits et contents de vivre sous la bonne et puissante protection du gouvernement britannique qui a déjà prouvé par des actes de bontés répétées, qu'il est un véritable ami des hommes rouges ; et nous nous tiendrons prêts nous-mêmes à obéir à tous les appels de notre grand, mère la reine.

Père.—Nous sommes aussi satisfaits de dire que la renommée de la générosité britannique s'est répandue au loin à l'ouest, et que beaucoup de nos frères rouges, vivants sur le territoire des États-Unis, ont exprimé le désir de s'établir dans des dominations de notre grand, mère la reine.

Père.—Comme il a plu à sa majesté d'envoyer un chef de votre rang et de votre sagesse à l'effet d'arranger et de régler les affaires de ces provinces, nous élevons nos cœurs vers le grand esprit d'en haut pour qu'il puisse bénir votre importante entreprise et vous rendre un grand bienfait pour les hommes blancs et rouges de ce pays, ensuite que nos enfans, après nous, puissent s'élever et vous bénir.

Père.—Nous vous secourons maintenant les mains avec toutes les forces de nos cœurs, dans lesquels s'unissent nos guerriers, nos femmes et nos enfans.

C'est tout ce que nous avons à dire. (Signé par tous les chefs des différentes tribus ci-dessus mentionnées.)

En conseil général tenu au Crédi, le 24 janvier, 1840.

Réplique du gouverneur-général.

Mes enfans.—Je suis très satisfait que le choix d'un gouverneur pour vous administrer, fait par votre grand mère, la reine, vous soit agréable.

Lorsque la reine entendra les sentimens d'affection que vous m'exprimez, son cœur sera satisfait ; car elle se rappelle les services que vous et vos pères avez rendus à ses pères, et elle se réjouira que le même esprit vous anime.

Soyez assurés que les oreilles de la reine seront toujours ouvertes aux prières de ses enfans Indiens, et que sa main sera toujours prête à les secourir.

Mes enfans.—J'éprouve un grand plaisir que la parole du grand esprit qui vous a été

prêchée, vous ait enseigné à fuir votre ennemi, l'eau de feu.

Vous faites bien de chérir ces hommes bons qui se sont établis parmi vous pour y porter une confiance dans le Grand Être que nous adorons tous, et auquel l'homme rouge n'est pas moins cher que l'homme blanc. En suivant leurs leçons, vous ne pouvez manquer d'atteindre au bonheur et de devenir de bons sujets de notre grand, mère la reine.

Mes enfans.—Je vous dis adieu !

A notre grand père Sir George Arthur, lieutenant-gouverneur du Haut-Canada, etc. etc. etc.

Père.—Nous, les chefs représentans les différents établissemens Indiens dans cette province, assemblés en conseil général, demandons permission de nous adresser très respectueusement à votre excellence.

Père.—C'est avec grand plaisir que nous avons appris, du surintendant en chef des affaires Indiennes, que l'attention de votre excellence avait été dirigée aux choses relatives à notre bonheur et à notre prospérité et que votre excellence les a mises en si bon train qu'elles arriveront à un règlement définitif.

Père.—Nous remercions votre excellence pour la promptitude qu'elle a toujours manifestée à promouvoir notre bien-être et nous espérons que votre excellence daignera continuer à faire attention aux intérêts de ses enfans rouges et à nous assurer, ainsi qu'à nos enfans, aussitôt qu'il sera possible, les terres sur lesquelles nous résidons, comme il a été exprimé dans les dépêches du Lord Glenelg.

Père.—Nous nous unissons tous en priant que le grand esprit bénisse votre excellence de la paix et de la santé. Nous présentons aussi nos vœux à votre Dame et à toute la famille.

Père.—Tous les guerriers, les femmes et les enfans se joignent à nous pour secourir les mains de votre excellence du plus profond de leurs cœurs.

C'est tout ce que nous avons à dire. (Signé par les chefs des différentes tribus sus-nommées.) En Conseil à Crédi, le 24 janvier 1840.

Réplique du lieutenant-gouverneur.

Mes enfans.—C'est avec grand plaisir que je reçois l'expression de vos remerciemens pour l'intérêt que j'ai pris à l'avancement de votre bonheur.

Mes efforts les plus pressés ont toujours été de vous assurer tous les droits que la bienveillance de notre Souveraine vous a conférés. Vous pouvez demeurer assurés, que votre grand, père, le gouverneur-général, ayant personnellement obtenu une connaissance du grand nombre de bonnes qualités de votre race, fera les plus grands efforts pour assurer le bien-être et la satisfaction des sujets Indiens de Sa Majesté.

Mes enfans.—Je vous remercie des vœux favorables que vous exprimez pour moi et pour ma famille, et j'aurai toujours grand plaisir à apprendre que vous êtes satisfaits et heureux, et que vous prospérez dans votre condition.

Toronto le 27 janvier 1840.

(De la Gazette de Québec.)

Son Excellence le gouverneur-général a dû partir samedi de Toronto, et il est probable qu'il est maintenant arrivé à Montréal. On s'attend que le conseil spécial sera convoqué sans délai. Entr'autres objets qui nécessitent sa convocation, est le renouvellement de plusieurs lois qui expirent au 1er mai prochain. Il n'y a pas moins de trente actes de la législature suspendue et trois ordonnances du conseil spécial qui se trouvent dans ce cas.

Les premiers sont : 1. l'acte concernant la police des bourgs et villages ; 2. pour valider certains contrats et suppléer au manque des notaires dans le district de Gaspé, (10e clause) ; 3. pour le maintien du bon ordre dans les églises ; 4. pour augmenter le nombre des colporteurs dans les villes de Québec et Montréal ; 5. pour l'extinction des hypothèques secrètes ; 6. pour empêcher l'évasion des débiteurs frauduleux dans certaines parties de la province ; 7. pour faciliter les procédures contre les biens des débiteurs dans certains cas ; 8. concernant la pêche au saumon ; 9. amendement l'acte pour la division de la province, en ce qui regarde les cours criminelles ; 10. concernant les enquêtes en matières civiles ; 11. pour la destruction des loups ; 12. suspendant certaines parties de l'ordonnance concernant les marchés ; 13. concernant les arpenteurs ; 14. obligant les possesseurs de quais à donner avis public des effets non réclamés en leur possession ; 15. pour la distribution plus prompte et plus certaine des actes de la législature ; 16. droit de propriété littéraire ; 17. érection de cours de justice et de prisons dans les comtés ; 18. en-

L'AMI DU PEUPLE.

MONTREAL, MERCREDI, 26 FEV.

NOUVELLES ANNONCES AUJOURD'HUI.

Preson demandée. Défendeur d'avanceur. Maison à louer. Vente de marchandises pour la soirée.

Aucun abonné n'est venu se faire inscrire, ce journal est payé par ses abonnés.

NOUVELLE ECOSSE:—Il est probable que son excellence le gouverneur-général aura à faire usage de ses grands pouvoirs pour l'administration de la Nouvelle-Ecosse.

VARIÉTÉS.

DE TROP ET PAS ASSEZ:—Il y a 1250 sociétés religieuses dans le Massachusetts, dont 558 sont congrégationalistes, 260 Anabaptistes, 180 Méthodistes, 120 Universalistes, et 42 Episcopaliennes.

THE:—Les Anglais sont les plus grands consommateurs de thé en Europe. Il a été calculé que la consommation annuelle de cette herbe peut être évaluée ainsi.

HOMME DE LOI:—Un homme de loi, dit Lord Brougham qui doit s'y connaître, est un homme de science, qui s'occupe de biens des griffes d'un ennemi, et qui le garde pour lui-même.

BELLE ENTREPRISE:—Un canal pour vaisseaux devant unir les eaux de la Bay de Fondy avec le Golfe de St. Laurent est en perspective dans la province de la Nouvelle-Ecosse.

RESOLU:—Que les listes des actions soient ouvertes pour la souscription. Résolu:—Qu'une assemblée générale soit tenue à ce lieu samedi, 15 février prochain.

RESOLU:—Que l'hon. J. S. Morse, R. B. Diekey, W. W. Bent, M. Gordon, et J. Woodman, écuyers, forment un comité pour préparer un prospectus de la compagnie qui sera soumis à l'Assemblée.

RESOLU:—Que l'Assemblée ci-dessus soit annoncée dans les papiers suivants: La Gazette Royale, le Novascotian et le Times, à Halifax; et le Courier et le Herald, à St. Jean.

ACROÏSSEMENT DE LA RUSSIE:—Aucun état au monde n'a éprouvé des augmentations plus continues et plus rapides que l'empire de Russie, qui de puissance presque imperceptible, est arrivée à une prépondérance indisputable.

ANNEES. MILLES CARRÉS HABITANS 1442—à l'accession d'Ivan III, au tone 295,000—6,000,000 1505—à la mort d'Ivan III. 581,000—10,000,000

1584—à la mort d'Ivan IV. 2,008,000—12,000,000 1645—à la mort de Michel Ramonoff. 4,070,000—12,000,000 1689—à l'accession de Pierre Ier. 4,222,000—15,000,000

1725—à la mort de Pierre Ier. 4,411,000—20,000,000 1762—à l'accession de Catherine II. 5,113,000—25,000,000 1762—à la mort de Catherine II. 5,309,000—36,000,000

1825—à la mort d'Alexandre Ier. 5,900,000—58,000,000 1840—maintenant 7,500,000—70,000,000

CORRESPONDANCE.

Pour l'Ami du Peuple. M. L'ÉDITEUR, Dans un temps où chacun donne son avis intéressé au chef de l'exécutif, permettez-moi de lui faire connaître, par votre journal, mes idées désintéressées sur les qualifications nécessaires à ceux qui lui ont demandé ou qui lui demandent des places d'honneur ou de profit.

Ces qualifications indispensables sont: Loyauté, Probité, Sobriété, Capacité, Activité, Moralité, Santé.

Que le gouverneur fasse une enquête sur ceux qui veulent avoir ou conserver des places. Qu'il évite de choisir, et qu'il remplace ceux qui ne réunissent point les qualités ci-dessus, et ses choix auront de la popularité.

33,332 âmes et en mécontente 616,670! Nous craignons fort que ce soit un trop grand oubli de ce qu'on appelle "justice égale."

RETRAIT CESSER:—Le Courier rapporte un paragraphe de la publication contre les droits du séminaire dans lequel on cherche à démentir tout l'édifice du droit de retrait cesser.

A vend une propriété à B pour £100, dit cet écrit, B vend à C pour 200, et C vend à D pour £300, aucun titre n'a été exhibé ni lods et ventes n'ont été payés au seigneur dans les 30 années après la date de la vente d'A; le seigneur peut priver D de son achat, en lui payant seulement les £100 primitivement donnés à A pour sa vente; et tout sans que D puisse rien réclamer pour les augmentations qu'il aurait faites dans la propriété.

LE GOUVERNEMENT RESPONSABLE:—On s'est très souvent plaint, dans notre ancienne législature des votes apportés tant par les gouvernements que par le souverain lui-même, aux mesures adoptées par les représentants du peuple.

NOUVELLE INTENTION:—La spoliation paraît à l'ordre du jour, et nos collègues du Courier, du Herald et de la Gazette semblent y sourire, en offrant tous les moyens possibles de publications aux idées les plus absurdes des abolitionnistes de la tenure féodale.

EXPÉDITION COUTEUSE:—Le total des dépenses de la fameuse expédition des citoyens du Maine, sur Arrostok était au 20 décembre dernier, sans y comprendre les frais de poste civil qui y existe encore, savoir: Pour paye de troupes £30,081-32

REPARATION D'HONNEUR:—Les journaux Américains avaient fait de longs articles sur une prétendue importation de lièvres, faite par ordre du gouvernement Américain, pour terminer la guerre avec la Floride.

ESQUISSES PARLEMENTAIRES:—L'Examiner de Toronto donne les détails suivants sur plusieurs membres de la chambre du Haut-Canada. Nous devons faire observer cependant que ce journal est un ex-parte révolutionnaire.

RETRAIT CESSER:—Le Courier rapporte un paragraphe de la publication contre les droits du séminaire dans lequel on cherche à démentir tout l'édifice du droit de retrait cesser.

STATISTIQUE LEGISLATIVE:—Lors de sa première session, qui commença le 8 novembre et finit le 4 mars (4 mois moins 4 jours) le parlement provincial du Haut-Canada passa 113 actes et 21 bills, qui furent réservés.

BATEAUX A VAPEUR TAVERNES:—Par le nouvel acte de licences dans le Haut-Canada, les bateaux à vapeur ne peuvent vendre aucune liqueur sans avoir une licence à cet effet.

CHUTES DE NIAGARA:—Nous apprenons, par une annonce du Niagara Chronicle que les visiteurs des chutes peuvent, dans cette saison de l'année, passer derrière la grande chute d'eau jusqu'au roc de termination.

ESQUISSES PARLEMENTAIRES:—L'Examiner de Toronto donne les détails suivants sur plusieurs membres de la chambre du Haut-Canada. Nous devons faire observer cependant que ce journal est un ex-parte révolutionnaire.

RETRAIT CESSER:—Le Courier rapporte un paragraphe de la publication contre les droits du séminaire dans lequel on cherche à démentir tout l'édifice du droit de retrait cesser.

STATISTIQUE LEGISLATIVE:—Lors de sa première session, qui commença le 8 novembre et finit le 4 mars (4 mois moins 4 jours) le parlement provincial du Haut-Canada passa 113 actes et 21 bills, qui furent réservés.

BATEAUX A VAPEUR TAVERNES:—Par le nouvel acte de licences dans le Haut-Canada, les bateaux à vapeur ne peuvent vendre aucune liqueur sans avoir une licence à cet effet.

CHUTES DE NIAGARA:—Nous apprenons, par une annonce du Niagara Chronicle que les visiteurs des chutes peuvent, dans cette saison de l'année, passer derrière la grande chute d'eau jusqu'au roc de termination.

ESQUISSES PARLEMENTAIRES:—L'Examiner de Toronto donne les détails suivants sur plusieurs membres de la chambre du Haut-Canada. Nous devons faire observer cependant que ce journal est un ex-parte révolutionnaire.

RETRAIT CESSER:—Le Courier rapporte un paragraphe de la publication contre les droits du séminaire dans lequel on cherche à démentir tout l'édifice du droit de retrait cesser.

STATISTIQUE LEGISLATIVE:—Lors de sa première session, qui commença le 8 novembre et finit le 4 mars (4 mois moins 4 jours) le parlement provincial du Haut-Canada passa 113 actes et 21 bills, qui furent réservés.

M. Burwell, membre pour la ville de Londres, tient plus d'une situation sous le gouvernement et est aussi ultra tory. Ayant échoué dans ses efforts pour être nommé dans le comté où il réside, il se rejeta sur la ville de Londres, où il recut 31 votes à l'élection générale.

M. Charles Richardson, est greffier de la paix pour le district de Niagara et membre pour la ville de Niagara. Beaucoup pensent qu'il recut sa situation actuelle en récompense d'avoir attaqué une imprimerie, saisi les types et jeté le tout dans le lac.

IMPRIMERIE DU CONGRÈS:—On s'étonne peu des dissentiments qui s'élevèrent pour la nomination de l'imprimerie du Congrès, et de la gravité d'une question qui peut mettre tant de monde en avant lorsqu'on saura qu'un bill de 55,000 dollars a été payé pour les ouvrages imprimés pendant une seule session.

LE GOUVERNEMENT RESPONSABLE:—On s'est très souvent plaint, dans notre ancienne législature des votes apportés tant par les gouvernements que par le souverain lui-même, aux mesures adoptées par les représentants du peuple.

NOUVELLE INTENTION:—La spoliation paraît à l'ordre du jour, et nos collègues du Courier, du Herald et de la Gazette semblent y sourire, en offrant tous les moyens possibles de publications aux idées les plus absurdes des abolitionnistes de la tenure féodale.

EXPÉDITION COUTEUSE:—Le total des dépenses de la fameuse expédition des citoyens du Maine, sur Arrostok était au 20 décembre dernier, sans y comprendre les frais de poste civil qui y existe encore, savoir: Pour paye de troupes £30,081-32

REPARATION D'HONNEUR:—Les journaux Américains avaient fait de longs articles sur une prétendue importation de lièvres, faite par ordre du gouvernement Américain, pour terminer la guerre avec la Floride.

ESQUISSES PARLEMENTAIRES:—L'Examiner de Toronto donne les détails suivants sur plusieurs membres de la chambre du Haut-Canada. Nous devons faire observer cependant que ce journal est un ex-parte révolutionnaire.

RETRAIT CESSER:—Le Courier rapporte un paragraphe de la publication contre les droits du séminaire dans lequel on cherche à démentir tout l'édifice du droit de retrait cesser.

STATISTIQUE LEGISLATIVE:—Lors de sa première session, qui commença le 8 novembre et finit le 4 mars (4 mois moins 4 jours) le parlement provincial du Haut-Canada passa 113 actes et 21 bills, qui furent réservés.

BATEAUX A VAPEUR TAVERNES:—Par le nouvel acte de licences dans le Haut-Canada, les bateaux à vapeur ne peuvent vendre aucune liqueur sans avoir une licence à cet effet.

CHUTES DE NIAGARA:—Nous apprenons, par une annonce du Niagara Chronicle que les visiteurs des chutes peuvent, dans cette saison de l'année, passer derrière la grande chute d'eau jusqu'au roc de termination.

ESQUISSES PARLEMENTAIRES:—L'Examiner de Toronto donne les détails suivants sur plusieurs membres de la chambre du Haut-Canada. Nous devons faire observer cependant que ce journal est un ex-parte révolutionnaire.

RETRAIT CESSER:—Le Courier rapporte un paragraphe de la publication contre les droits du séminaire dans lequel on cherche à démentir tout l'édifice du droit de retrait cesser.

STATISTIQUE LEGISLATIVE:—Lors de sa première session, qui commença le 8 novembre et finit le 4 mars (4 mois moins 4 jours) le parlement provincial du Haut-Canada passa 113 actes et 21 bills, qui furent réservés.

BATEAUX A VAPEUR TAVERNES:—Par le nouvel acte de licences dans le Haut-Canada, les bateaux à vapeur ne peuvent vendre aucune liqueur sans avoir une licence à cet effet.

CHUTES DE NIAGARA:—Nous apprenons, par une annonce du Niagara Chronicle que les visiteurs des chutes peuvent, dans cette saison de l'année, passer derrière la grande chute d'eau jusqu'au roc de termination.

ESQUISSES PARLEMENTAIRES:—L'Examiner de Toronto donne les détails suivants sur plusieurs membres de la chambre du Haut-Canada. Nous devons faire observer cependant que ce journal est un ex-parte révolutionnaire.

RETRAIT CESSER:—Le Courier rapporte un paragraphe de la publication contre les droits du séminaire dans lequel on cherche à démentir tout l'édifice du droit de retrait cesser.

ANDREW STUART:—Lorsque nous écrivions, dans notre dernier numéro, que la santé du solliciteur-général de sa majesté paraissait donner moins d'inquiétude, nous étions loin de nous attendre que nos vœux ne s'adressaient plus qu'à une froide déception, et que le pays aurait à déplorer la perte d'un de ses talents du premier ordre.

SINGULIER CHAPELAIN:—Un journal du Haut-Canada rappelle que, lorsque les comptes des biens des jésuites furent examinés par la chambre d'Assemblée du Bas-Canada, on trouva qu'un ministre de l'église d'Angleterre, résidant à Québec, était dans l'habitude de tirer annuellement un grand revenu des fonds des écoles, sous le titre de "Chaplain des jésuites".

EXEMPLE DE DÉVOTION:—Le Congrès des États-Unis menace de nous donner de la besogne cette année, si nous voulons entreprendre de publier toutes les doctrines que se débiteront ses membres, durant la session actuelle.

LE 1er JANVIER:—Dans la chambre des représentants, afin que les mandataires du peuple ne restassent pas sans doute au-dessous de leurs mandats, on s'occupait de leur faire à New-York, M. Jenifer, du Maryland, prit la parole pour lire un article du Globe, dans lequel se trouvait rapporté un discours de M. Byrum, de la Caroline du Nord, qui avait appelé M. Jenifer un Bully.

M. BYRUM:—M. Jenifer ne faisait aucune plainte, mais il voulait demander à la chambre si elle admettait que l'épithète de Bully puisse lui être appliquée.

M. STANLEY:—Vous êtes un mandant, un mendiant, un mendiant, Monsieur; vous m'avez volé votre vie.

M. BYRUM:—On en est venu à ce que l'on a appelé de cette manière "et s'adressant à M. Stanley, il continua: "Il est impossible que nous tenions plus longtemps des sièges dans cette chambre.

EXPÉDITION COUTEUSE:—Le total des dépenses de la fameuse expédition des citoyens du Maine, sur Arrostok était au 20 décembre dernier, sans y comprendre les frais de poste civil qui y existe encore, savoir: Pour paye de troupes £30,081-32

REPARATION D'HONNEUR:—Les journaux Américains avaient fait de longs articles sur une prétendue importation de lièvres, faite par ordre du gouvernement Américain, pour terminer la guerre avec la Floride.

ESQUISSES PARLEMENTAIRES:—L'Examiner de Toronto donne les détails suivants sur plusieurs membres de la chambre du Haut-Canada. Nous devons faire observer cependant que ce journal est un ex-parte révolutionnaire.

RETRAIT CESSER:—Le Courier rapporte un paragraphe de la publication contre les droits du séminaire dans lequel on cherche à démentir tout l'édifice du droit de retrait cesser.

STATISTIQUE LEGISLATIVE:—Lors de sa première session, qui commença le 8 novembre et finit le 4 mars (4 mois moins 4 jours) le parlement provincial du Haut-Canada passa 113 actes et 21 bills, qui furent réservés.

BATEAUX A VAPEUR TAVERNES:—Par le nouvel acte de licences dans le Haut-Canada, les bateaux à vapeur ne peuvent vendre aucune liqueur sans avoir une licence à cet effet.

CHUTES DE NIAGARA:—Nous apprenons, par une annonce du Niagara Chronicle que les visiteurs des chutes peuvent, dans cette saison de l'année, passer derrière la grande chute d'eau jusqu'au roc de termination.

ESQUISSES PARLEMENTAIRES:—L'Examiner de Toronto donne les détails suivants sur plusieurs membres de la chambre du Haut-Canada. Nous devons faire observer cependant que ce journal est un ex-parte révolutionnaire.

RETRAIT CESSER:—Le Courier rapporte un paragraphe de la publication contre les droits du séminaire dans lequel on cherche à démentir tout l'édifice du droit de retrait cesser.

STATISTIQUE LEGISLATIVE:—Lors de sa première session, qui commença le 8 novembre et finit le 4 mars (4 mois moins 4 jours) le parlement provincial du Haut-Canada passa 113 actes et 21 bills, qui furent réservés.

BATEAUX A VAPEUR TAVERNES:—Par le nouvel acte de licences dans le Haut-Canada, les bateaux à vapeur ne peuvent vendre aucune liqueur sans avoir une licence à cet effet.

CHUTES DE NIAGARA:—Nous apprenons, par une annonce du Niagara Chronicle que les visiteurs des chutes peuvent, dans cette saison de l'année, passer derrière la grande chute d'eau jusqu'au roc de termination.

La musique des Royaux à convenablement couronné la soirée par le défilé de ses talents musicaux que chacun lui connaît.

LES FRÈRES RAVEL:—Leur représentation de clôture, samedi dernier, a été des plus satisfaisantes; mais elle l'eût été bien d'avantage si leur perilleux métier ne les exposait, à chaque instant, à des accidents qui désappointent le public.

TEMPÉRATURE:—Jamais sans doute on n'a vu une température aussi douce que celle que nous éprouvons à une époque si peu avancée de l'année.

NAVIGATION:—Les progrès du printemps se font sentir dans New-York comme en Canada. L'Hudson dégelé se voit jusqu'à Albany; la rivière est ouverte jusqu'à Sing-Sing et Pont-Archa jusqu'à Peek-Skill, mais pas encore à Poughkeepsie.

ACCIDENT:—La maison de son Excellence le gouverneur-général n'a pas mis la même diligence que son chef à traverser la route de Toronto à Montréal, comme de raison et plusieurs trains ont été arrêtés par un accident.

THEATRE ROYAL:—Nous apprenons avec plaisir que les Amateurs anglais de Montréal se proposent de donner, le 3 mars prochain, une représentation au bénéfice de l'Asile des orphelins.

VOL SACRILÈGE:—La cathédrale de Baltimore fut dérobée dernièrement d'une paire de chandeliers d'argent, de deux crucifix d'argent avec l'image de notre sauveur, de deux calices d'or et d'une remontrance d'or et d'argent.

VERRES DANGEREUX:—Nul verre n'affecte autant la vue qu'un verre de brandy; voilà sans doute pourquoi tant de gens sont aveugles sur l'infamie qui les couvre.

PERITES EN MER:—L'état suivant est celui des bâtiments naufragés et des désastres arrivés en mer, à des vaisseaux et des équipages américains, pendant les quatre dernières années.

Table with 4 columns: Year, Vessels, Crew, Passengers. Rows include 1836, 1837, 1838, 1839.

Totaux: 316 Vessels, 499 Crew, 427 Passengers. Existences perdues: 826 Crew, 756 Passengers.

DERNIÈRES PAROLES D'UN ASSASSIN:—Fried qui fut exécuté pour meurtre dernièrement, dans l'Hôtel S'criba, avant d'être jeté dans l'éternité: "dites à tous les jeunes gens de ne pas boire de liqueurs fortes."

PRÉCAUTION À MITER:—La société du feu de Québec fait faire une inspection générale des maisons dans la ville et les faubourgs pour s'assurer si la loi est exécutée relativement aux précautions nécessaires pour prévenir les accidents du feu.

NOMINATION:—Par instrument du 17 février courant, inséré dans la Gazette Officielle, il a été nommé Louis Desparois, gentilhomme notaire public pour la Province du Bas-Canada.

TEMPÉRATURE:—Jamais sans doute on n'a vu une température aussi douce que celle que nous éprouvons à une époque si peu avancée de l'année.

NAVIGATION:—Les progrès du printemps se font sentir dans New-York comme en Canada. L'Hudson dégelé se voit jusqu'à Albany; la rivière est ouverte jusqu'à Sing-Sing et Pont-Archa jusqu'à Peek-Skill, mais pas encore à Poughkeepsie.

ACCIDENT:—La maison de son Excellence le gouverneur-général n'a pas mis la même diligence que son chef à traverser la route de Toronto à Montréal, comme de raison et plusieurs trains ont été arrêtés par un accident.

THEATRE ROYAL:—Nous apprenons avec plaisir que les Amateurs anglais de Montréal se proposent de donner, le 3 mars prochain, une représentation au bénéfice de l'Asile des orphelins.

VOL SACRILÈGE:—La cathédrale de Baltimore fut dérobée dernièrement d'une paire de chandeliers d'argent, de deux crucifix d'argent avec l'image de notre sauveur, de deux calices d'or et d'une remontrance d'or et d'argent.

froid qu'on ait éprouvé dans New-York, de puis 20 ans.

ARTICLES PRESUMES VOLES.—Il se trouve maintenant à la station de la police B, à la disposition de ceux qui voudront identifier la propriété, un tapis de table neuf, un anneau de mariage plusieurs verges de draps super-fine, 2 paires de pantalons neufs, une redingote et 5 mètres en argent numérotés 5331, 6022, 272, 1234, 8707 et 8380; une cuillère d'argent marquée F. E. et cinq cuillères de tables en argent marquées M. E.

SESSION HEBDOMADAIRE.

25 Février 1840.

Présents: P. E. LECLERE, JAMES BROWN, J. HENRI.

Louis Mallet pour avoir été plus vite que le moyen ton 22 0 0 Pierre Mailloux do do 2 0 0 Nicolas Berré do do 2 0 0 John N. Olgivy, pour avoir jeté des saletés dans la rue 5 0 0

NOUVELLES DIVERSES.

On remarque que les feux, à New-York, sont beaucoup plus fréquents, à l'approche des jours d'éclipses des termes de l'année. Il est vrai que le feu devient très souvent quittance, comme il est également très forcé.

Le grand théâtre de Philadelphie est enfin une affaire décidée: la construction doit en être commencée dans le courant de ce mois.

Il existe dans les environs de la place Grosvenor, à Londres, quatre chirurgiens qui jouissent tous d'une excellente pratique et dont les noms sont très appropriés à leurs professions: ce sont les docteurs Blood, Slaughter, Death et Churchyard, autrement dit sang, massacre, mort et cimetière.

La valeur des exportations britanniques aux Etats-Unis, s'est montée en 1838 à 90,000,000 dollars, et celle des importations à 60,000,000 laissant un profit en faveur de l'Angleterre sur une perte en faveur de l'Union, de 30,000,000 de dollars.

Dans l'année 1838, 65,000 cochons avaient été tués et salés dans Cincinnati. En 1839 pas un animal de cette espèce n'a été expédié.

DECES.

Au presbytère D'Amariéche, le 18 du courant, après une maladie de 7 jours, Charles Emmanuel Dumoulin, âgé de 16 ans. Il poursuivait ses études au collège de Nicolet, lorsqu'il fut atteint de la maladie qui vient de le conduire soudainement au tombeau. Les nobles vertus qu'il pratiqua jusqu'à la fin de sa vie furent jugées précieuses et l'ami de tous ses confrères et lui méritèrent sans doute aujourd'hui une place auprès de celui qui fut toujours son unique espoir, son tout, son amour, et sa vie. Il laisse pour déplorer sa perte une jeune sœur au milieu de pleurs les plus amères, un oncle qui lui prodigua toujours les soins de père le plus tendre et tous ses confidés qui l'aimait et qui lui accordaient en retour une tendre amitié. (Communiqué.)

AVIS AU PUBLIC.

JE SOUSSIGNE donne avis au public qu'il ne sera pas responsable ni ne paiera aucunes dettes contractées par aucune personne ou personnes quelconques, à moins que ce ne soit d'après ses propres instructions personnelles.

EDWARD PRENTICE. 26 Février 1840. 3-4

A personne qui avertit désirerait avoir une PENSION, chez une famille respectable, à compter du premier de Mai prochain, pour lui, et sa Dame; elle aurait besoin d'une chambre à coucher et d'un salon, garni ou non garni suivant les conditions qui seraient prises. S'adresser à R. S. au Bureau de la Justice. 25 Février 1840. 1f.

A LOUER, du premier de Mai prochain, une MAISON en pierre, à l'épave du feu, à l'entée de la Rue St. Maurice, Faubourg des Récollets, maintenant occupée par le Dr. Charabois, avec une belle écurie, etc. et un excellent puits; une cour très vaste avec un lot vacant de 50 pieds de largeur. Cette maison contient sept chambres au premier étage, quatre grandes et trois moyennes, aussi une cuisine et deux grandes chambres au second étage, avec une grande cave. S'adresser au Dr. MUNRO, Rue du Collège. 26 Février 1840.

A LOUER, cette jolie MAISON et dépendances situées à l'entrée de la Rue St. Jean, et actuellement occupée par Madame Gouard et avoisinant la demeure du Capitaine LUTMAN. S'adresser au sous-signé au Palais de Justice. 22 Février 1840. P. E. LECLERE. 1f.

A LOUER, et possession donnée le PREMIER DE MAI prochain, une MAISON très agréable en PIERRE à DEUX ETAGES, avec écurie, etc. sur la rue St. Thérèse, maintenant occupée par Madame PROVINCYER. BENJAMIN HALL. 22 Février 1840. 1-2.

AVENDRE OU A ECHANGER, POUR UNE MAISON EN CETTE VILLE. UNE SUPERBE TERRE, située à la Schoластиque, (Comté au Lac des Deux Montagnes) contenant environ 20 arpents, avec une belle maison, magasin, hangar, granges, etc. etc. le tout en bon ordre. Cette maison a été occupée par un marchand pendant plus de vingt ans. Pour les conditions s'adresser au propriétaire JOSEPH GRENIER, à Ste. Scholastique ou à E. R. FABRE, Rue St. Vincent. Montréal 29 Février 1840. 1m.

JE SOUSSIGNE a besoin d'un ASSOCIE possédant un moyen capital, pour se joindre à lui dans les AFFAIRES de TANNERIE, et il ose se flatter avec confiance que les profits de la société se monteront de TRENTE à CINQUANTE pour cent. Sa tannerie est bien connue pour une des plus commodités dans cette ville. Il en a en main une quantité de bon TAN; l'eau est fournie par la propriété sur laquelle elle court. Tout l'établissement est dans un ordre complet. Des informations satisfaisantes seront données quand à la bonne conduite et à la capacité du sous-signé, qui offre en vente QUATRE SUPERBES LOTS POUR BAHR, faisant face à la grande rue du Faubourg St. Laurent, en arrière de la rue St. Charles, bornée, borné d'un côté par Mr. BELAIE, et de l'autre par le sous-signé. Les lots sont de quatre vingt seize pieds de front sur cent cinquante cinq pieds de profondeur, un crédit de neuf années sera donné pour une partie du prix d'achat, avec intérêt et les titres seront incontestables.

JE SOUSSIGNE a besoin d'un ASSOCIE possédant un moyen capital, pour se joindre à lui dans les AFFAIRES de TANNERIE, et il ose se flatter avec confiance que les profits de la société se monteront de TRENTE à CINQUANTE pour cent. Sa tannerie est bien connue pour une des plus commodités dans cette ville. Il en a en main une quantité de bon TAN; l'eau est fournie par la propriété sur laquelle elle court. Tout l'établissement est dans un ordre complet. Des informations satisfaisantes seront données quand à la bonne conduite et à la capacité du sous-signé, qui offre en vente QUATRE SUPERBES LOTS POUR BAHR, faisant face à la grande rue du Faubourg St. Laurent, en arrière de la rue St. Charles, bornée, borné d'un côté par Mr. BELAIE, et de l'autre par le sous-signé. Les lots sont de quatre vingt seize pieds de front sur cent cinquante cinq pieds de profondeur, un crédit de neuf années sera donné pour une partie du prix d'achat, avec intérêt et les titres seront incontestables.

JE SOUSSIGNE a besoin d'un ASSOCIE possédant un moyen capital, pour se joindre à lui dans les AFFAIRES de TANNERIE, et il ose se flatter avec confiance que les profits de la société se monteront de TRENTE à CINQUANTE pour cent. Sa tannerie est bien connue pour une des plus commodités dans cette ville. Il en a en main une quantité de bon TAN; l'eau est fournie par la propriété sur laquelle elle court. Tout l'établissement est dans un ordre complet. Des informations satisfaisantes seront données quand à la bonne conduite et à la capacité du sous-signé, qui offre en vente QUATRE SUPERBES LOTS POUR BAHR, faisant face à la grande rue du Faubourg St. Laurent, en arrière de la rue St. Charles, bornée, borné d'un côté par Mr. BELAIE, et de l'autre par le sous-signé. Les lots sont de quatre vingt seize pieds de front sur cent cinquante cinq pieds de profondeur, un crédit de neuf années sera donné pour une partie du prix d'achat, avec intérêt et les titres seront incontestables.

JE SOUSSIGNE a besoin d'un ASSOCIE possédant un moyen capital, pour se joindre à lui dans les AFFAIRES de TANNERIE, et il ose se flatter avec confiance que les profits de la société se monteront de TRENTE à CINQUANTE pour cent. Sa tannerie est bien connue pour une des plus commodités dans cette ville. Il en a en main une quantité de bon TAN; l'eau est fournie par la propriété sur laquelle elle court. Tout l'établissement est dans un ordre complet. Des informations satisfaisantes seront données quand à la bonne conduite et à la capacité du sous-signé, qui offre en vente QUATRE SUPERBES LOTS POUR BAHR, faisant face à la grande rue du Faubourg St. Laurent, en arrière de la rue St. Charles, bornée, borné d'un côté par Mr. BELAIE, et de l'autre par le sous-signé. Les lots sont de quatre vingt seize pieds de front sur cent cinquante cinq pieds de profondeur, un crédit de neuf années sera donné pour une partie du prix d'achat, avec intérêt et les titres seront incontestables.

AVIS. MON REFERENCE, à l'ann. n. portant la date, le 27 novembre, 1839, dans laquelle il est mentionné que le créancier de HECTOR RUSSELL et Cie de Montréal, avait confectionné tous ses biens et effets aux créanciers et dessous mentionnés, pour le bénéfice de tous leurs créanciers. AVIS donné par ces créanciers, que les dits créanciers ont spécialement autorisé M. HECTOR RUSSELL pour arranger et collecter toutes les dettes qui demeurent dues à la dite éducation, et que lui seul a le pouvoir de recevoir et de donner des décharges, pour tous les argents qui lui seront payés. PETER MCGILL, JOHN GORDON MACKENZIE, WM. CORMACK. 5 février 1840—1f.

AVIS. JE SOUSSIGNE, créancier de feu S. P. Pont Montany, en son vivant lui-même de la cité de Montréal, prie les personnes endettées envers la dite succession de payer sans délai et celles qui ont des réclamations, de les présenter aussi sans délai au sous-signé. PIETRO MORETTI. Montréal, 5 février, 1840.

PRINCIPES FONDAMENTAUX DES LOIS du CANADA, avec une esquisse HISTORIQUE sur l'ORIGINE et LES PROGRES DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES et POLITIQUES, PAR LES PRINCIPAUX NATIONS DU MONDE. La somme pour cet ouvrage, en langue Anglaise, d'une utilité indispensable, et qui contiendra deux volumes en 8vo, est ouverte à ce Bureau. 15 Février 1840. 1f.

A LOUER ET A LIVRER AU PREMIER MAI. A A GRANDE MAISON DE PIERRE à trois étages maintenant occupée par Honorabile TOUSSAINT POTHIÈRE, en face du Champ-à-Mars, avec remises, glacière et autres dépendances. S'adresser à

SABREVOUS DE BLEURY, Rue Craig. 1 février, 1840.—1f 1w.

A VENDRE OU A LOUER. UNE SUPERBE MAISON à deux étages, de 50 pieds de long sur 31, propre à un magasin ou à un hôtel, située près du marché, dans le village de St. Hyacinthe, avec une superbe cour, une écurie de six places, un hangar et autres bâties. S'adresser au propriétaire sous-signé. JEAN LABATTE. St. Hyacinthe, 6 Février, 1840. 1m.

BANQUE DU PEUPLE. LES ACTIONNAIRES principaux et commanditaires de la Banque en commandite de W. A. GUY, DE WITT ET CIE, sont prévus qu'une assemblée générale aura lieu au Bureau de la Société, SAMEDI, le 29 FEVRIER prochain, à TROIS heures P. M. pour procéder à la nomination d'un Bureau d'audit des comptes, suivant les règles de l'association. Par ordre des Gérants, B. H. LEMOINE, Cuisinier. Rue St. François Xavier, Montréal le 1er Février 1840. 4f. 1w.

BANQUE DU PEUPLE. LES ACTIONNAIRES de la BANQUE EN COMMENDITE de W. A. GUY, DE WITT ET CIE, sont prévus qu'une assemblée générale aura lieu au Bureau de la Société, SAMEDI, le 29 FEVRIER prochain, à TROIS heures P. M. pour procéder à la nomination d'un Bureau d'audit des comptes, suivant les règles de l'association. Par ordre des Gérants, B. H. LEMOINE, Cuisinier. Rue St. François Xavier, Montréal le 1er Février 1840. 4f. 1w.

AVENDRE OU A LOUER du 1er Mai prochain une maison à trois étages avec un grand terrain et verger, au canton de Chambly, près des casernes. S'adresser à Mme Bineau, ou au Curé à Verchères. 15 Février, 1840. 1w. 1f.

PLUMES DACIER. BIENNET D'ETRE REÇUS par le sous-signé 1000 grosses de PLUMES DACIER d'HELLEY et fils, artisans supérieurs, manufacturés expressément pour l'usage. Un grand assortiment de PLUMES de Perry, de Gillet, de Windel, de Sionnet, de Mobly, de Kershaw, de Warren Victoria, PATENTES et PLUMES CALLIGRAPHIQUES, garanties pour être des manufactures dont la marque est appliquée sur les cartes. R. GRAHAM, Manufacture de Livres de comptes pour la Banque de Montréal. Montréal 30 oct. 1839—1f.

LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE MONTREAL. A LECTURE ANNUELLE établie par cette Institution, d'après le legs de feu le Révérend JAMES SOMERVILLE, est commencée. UN COURS DE LECTURE sur les MAMMIFÈRES, par le Dr. Sewell, chaque vendredi successif. UN COURS DE LECTURE sur la PHILOSOPHIE NATURELLE, consistant des propriétés de la matière, de la chaleur, et de ses différentes applications—pneumatique &c. par le Révérend M. FIDLER, chaque mardi successif. Tous deux à SEPT heures et demie P. M. chaque soir. Ces membres de la société et leurs familles, ainsi que les dames, sont admis gratis. Bilets pour les étrangers qui ne sont point membres 5-eh. pour chaque. On pourra se procurer des billets au Bureau de la Librairie de Montréal. 10 février.

AVIS. WILLIAM LAPSLEY étant parti de Montréal en 1832, dans la compagnie Franchère, pour aller à Michilimackinac, et n'ayant pas donné de ses nouvelles depuis, sa veuve, Josephine Lapsley, qui habite cette ville, est très inquiète sur son compte et prie les personnes qui pourraient avoir connaissance de son sort de lui faire parvenir par écrit. Les journaux de l'Ouest des Etats-Unis et du Sud sont priés de vouloir bien reproduire cette annonce. A VENDRE par le sous-signé, à son magasin, Rue St. Paul, près du marché, neuf, 200 draps de grosse murte, 200 de petite, 100 quarts ditto, 100 quarts de harem meilleur et qui est de 30 quarts d'huile de moule, le tout aux prix les plus réduits. JEROME GRENIER. 12 Février, 1840. 12f.

AVIS. TOUTE personne ayant habitude de remplir les BLANCS POUR LES AUBERGISTES, sont avertis qu'ils trouveront, à cette imprimerie, des BLANCS DE FORMULES pour CERTIFICATS et pour CAUTIONNEMENTS D'AUBERGISTES suivant l'Ordonnance de Sa Majesté le 14 et l'acte 35 George 3 chap. 8. A VENDRE. 500 MINOTS GRAINE de LIN et 3,000 MINOTS AVOINE; s'adresser au Bureau de Messieurs Robertson, Masson et Cie, à Montréal. 15 Janvier 1840. 1f.

JE SOUSSIGNE donne avis public qu'il est autorisé à arranger toutes les affaires de feu l'honorable Roch de St. Ours, Sheriff de Montréal. ANT. J. DUCHESNAY. Rue Notre-Dame, 28 septembre 1839.

VENTE PAR ENCAN.

PAR CUVILLIER ET FILS. VENTE DE THES, LIQUEURS, EPICERIES, ETC. ERREDI le 26 du courant, aux MAGASINS de M. PETER MCGILL et Cie, Rue St. Paul, sera vendu: 35 caisses Thé Hyson Skin 30 do do 16 1-2 do do Twankay 20 caisses do 25 1-2 do do Young Hyson 10 caisses do Impérial 15 boucans cassoude blanche 4 pipes vieux vin d'Oronto supérieur 5 barriques vieux Xères 5 pipes ténorif L. P. de la meilleure qualité de L. P. et Cie 20 de Madère L. M. de la meilleure qualité de N. G. et Cie 18 caisses champagne de Justimar 12 joneis do de Windouff 5 barriques genièvre de Hollande 400 boîtes raisins en grappes 50 do gros do 100 boîtes harengs fumés de Digby 30 barils huile de taurine 20 do du pôle de loup marin 100 1-2 boîtes vitres de 8 x 10. La vente à UNE heure. CUVILLIER ET FILS. 22 Février 1840.

VENTES DE VINS DE VALEUR EN BOUTEILLES, &c. U Bureau de M. M. WATSON, BLACK et Cie, VENDREDI, le 28 du courant, sera vendu, positivement sans réserve. EN BOUTEILLES: VIN D'OPORTO.....102 douzaines, très vieux, mis en bouteilles à l'He d'Oronto en 1828. 12 do de Sandeman et Cie mis en bouteilles en Mars 1838. 9 do do do 81 do do en novembre 1839. 27 do de Quarles, Harries et Cie mis en bouteilles en janvier 1838. VIN DE MADERE 25 do du meilleur de Blackburn mis en bouteilles en août 1839. 27 do du meilleur de Lewis, mis en bouteilles en août 1839. 23 do de Howard, Marsh et Cie mis en bouteilles en décembre 1839. 43 do de Cevra do do do VIN DE XERES.....51 do duré de Duff, Gordon et Cie mis en bouteilles en janvier 1838. 17 do brun de Garrey mis en bouteilles en janvier 1838. VIN CLARET.....42 douz vendage de Lafitte, 1835. 36 do do do 1825. 40 do chopine do do 1835. CHAMPAGNE.....36 do do de Moët. 7 1-2 do de Joly. EN FUTAILLES. VIN D'OPORTO 11 quarts de la meilleure qualité. 13 barriques Jilte de Sandeman XERES.....7 octaves et Cie 18 quarts de barriques qualité 1 futaille do supérieur de Duff, Gordon et Cie. Une quantité de POIS VERTS, dans des caisses de fer blanc, dans le meilleur état de préservation, reçue par le Niger de Bordeaux. La vente à UNE heure. CUVILLIER ET FILS. 22 février 1840.

PREPAREUR DE LARD, de JAMBON et de BELLE, et FAISSEUR de SAUCISSES, informe respectueusement le public qu'il a un assortiment de jambons, bœuf et langues salés et fumés, de fard frais et de saucisses sa lard, chaque jour, à son dépôt, 88 7, au Marché NEUF, et à sa demeure, entre des Rues St. Laurent et Ste. Catherine, faubourg St. Laurent, Montréal. G. R. ayant une pratique étendue dans sa ligne, et ayant soin de procurer chaque article de la meilleure qualité, se flatte qu'il donnera satisfaction à ceux qui voudront le favoriser de leurs commandes. 1er Février 1840. 3m.

RETOURS au rapport de quartier, des Juges de paix, en conformité de l'Ordonnance de Sa Majesté, le 20, et toutes autres copies de formules et de blancs en Français et en Anglais pour les magistrats la police, les notaires et les huissiers à vendre à ceterminé. JOHN LOVELL. Montréal, 16 Nov. 1839.

JOSEPH HORNER. TEINTURIER EN SOIE ET LAIN, Shells de Crêpe et Thibet, de mousseline, de Laine, Châlis, et autres habillements NETTOYES ET TEINTS, Rue Guillaume, près l'Eglise des Récollets. Montréal, 26 Octobre, 1839. 3 m.

COMPAGNIE DU PHENIX DE LONDRES, POUR ASSURANCE CONTRE LE FEU. CETTE Compagnie a établi son Agence en Canada dès l'année 1804, et elle continue à assurer la propriété de toute espèce contre les pertes ou dommages causés par le Feu, à des conditions libérales. La compagnie est composée d'un corps considérable de propriétaires aisés, qui sont individuellement responsables pour le montant entier de leurs fortunes respectives, en outre du capital investi de la compagnie. GILLESPIE, MOFFATT, JAMIESON & Cie. Agents pour les Canadas. Montréal, 29 Janvier 1840.

AVERTISSEMENT. JE SOUSSIGNE se charge de retirer pour les militaires de la dernière guerre, qui ont fait application en temps, à raison de CINQ CHELINS chaque, la patente ou script qui, d'après les listes que le Bureau des Réclamations des Militaires émané et fait publier paraissent leur appartenir. WILLIAM DELERY, Notaire. BASSE-VILLE QUEBEC. 11 février, 1840. N. B. Toutes communications devront être franches de port. 1w. 1f.

PAPETERIE. MANUFACTURE DE LIVRES POUR COMPTES. JE SOUSSIGNE a en main un large assortiment de papeterie tri et à la mode une grande variété de plumes d'acier, plumes de cygne et autres; cire, bougies, encres et poudres à écrire, aussi son fond ordinaire de livres de comptes, de sa propre manufacture; livres pour les régiments et blancs; livres de poche, sacs de voyage, boîtes à cartes; livres métalliques pour mémorandum; ardoises, livres et papiers pour dessin; peintures de Newman; papier doré et argenté; ornements et bordures d'or; papier de riz de couleurs; cartes soulevées, cartes de visite; caufs de Roagers pour plumes, pour pupilles et pour effacer, rasoirs et cuirs à rasoirs; boîtes à dents; parfumerie, brosses de drap, à cheveux et à dents; boîtes à ouvrage, boîtes à musique, etc. etc. R. GRAHAM, Manufacture de livres de comptes pour la banque de Montréal. 28 décembre 1839.—1f.

GEORGE SMILLIE prévient respectueusement le public qu'il pratique sa profession de DENTISTE mécanique, dans la maison N. 24, rue Notre-Dame, près de chez M. BOURNE, le graveur et il fera toutes les opérations qui dépendent de sa profession: Les Dents minérales incorruptibles, sur plaque d'or posées d'après la méthode la plus approuvée. Il plombe les dents cariées et fait toutes les opérations dentales, avec le soin le plus particulier. G. S. espère que son attention à cette branche lui attirera la faveur du public. Montréal 12 juillet, 1839.—1f

WILLIAM BROWN. OUVRIER en cuivre, en plomb et en ferban et entré la grande rue du Faubourg de Québec. On trouvera chez lui une boutique des alambics, serpens et tuyaux d'alambics, et toutes espèces d'ouvrages en ce genre. Les prix sont très modérés. 16 mars 1839.

SANATIVE INCOMPARABLE DU DR. GÖE-LIGKE. UN REMÈDE SÛR POUR LA CONSOMPTION, &c. &c. 125 6d par bouteille. A vendre seulement par R. GRAHAM, AGENT. Vis-à-vis le Bureau de la Poste. 12 Février 1840. 1m.

AVERTISSEMENT. LES sous-signés en remerciant le public en général du patronage qu'il a bien voulu leur accorder, préviennent qu'ils ont actuellement sous main un assortiment composé d'épicerie de la meilleure qualité qu'ils vendront en gros et en détail, aux plus bas prix. Ils saisissent aussi cette occasion pour prévenir leurs débiteurs, dont les comptes sont dus de puis longtemps de venir régler immédiatement, autrement leurs comptes seront présentés devant la Justice. FRS. MERCURE ET CIE. N. B. Les ordres de la campagne ne souffriront aucun retard. 28 d'écembre, 1839.—2m.

AVIS.

TOUTES les personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu Auguste Lequin, sont priées de les présenter, sans délai, au sous-signé et celles qui sont endettées envers la dite succession sont pareillement priées de payer sans délai. Ceux qui ont emprunté des Livres du dit feu S. Auguste Lequin sont priés de les remettre immédiatement au sous-signé. F. L. GENAND. Curateur à la dite succession. Montréal 5 février 1840.—6f.

NOUVELLEMENT PUBLIE, A CETTE IMPRIMERIE, PRIX 1s. 3d. LES STATUTS ET REGLEMENTS DE LA SOCIÉTÉ DU FEU DE MONTREAL, en anglais et en français; ouvrage qu'il importe à tous les propriétaires et tous les locataires de connaître. On peut se le procurer aussi chez tous les libraires de cette ville. 25 Janvier, 1840. JOSEPH BOURDON. 28 décembre, 1839.—6m.

A VENDRE. QUELQUES Pairs de MEULES de MOULINS, propres à écraser et à épouiser l'Avoine, de fabriques Ecoisaise et Anglaise, d'un travail supérieur, et de 4 à 5 pieds de diamètres. Wm. L. COIT et Cie. Montréal, 9 Novembre, 1839. 1f.

AVIS. LES BILLETS de LA BANQUE MOLSON seraient payés tous les jours de DIN à TROIS heures, au Bureau de la compagnie de Boleaux à Vapeur du St. Laurent, ci-devant Molson, Davies et Cie, vis-à-vis l'Hôtel-Dieu, rue St. Paul. 24 octobre.

AVIS. JE SOUSSIGNE ayant été nommé curateur à la succession vacante de feu JAMES M. PERKINS, fils, écuyer, en son vivant, arpenteur de la paroisse de Nicolet, requiert tous ceux qui ont à la dite succession de payer, et prie ceux à qui il est dû, de faire parvenir leurs réclamations, dûment attestées, le tout immédiatement. L. M. CRESSE, Curateur. Nicolet, 27 Nov. 1839. 4f. 1m.

G. REINHARDT. PREPAREUR DE LARD, de JAMBON et de BELLE, et FAISSEUR de SAUCISSES, informe respectueusement le public qu'il a un assortiment de jambons, bœuf et langues salés et fumés, de fard frais et de saucisses sa lard, chaque jour, à son dépôt, 88 7, au Marché NEUF, et à sa demeure, entre des Rues St. Laurent et Ste. Catherine, faubourg St. Laurent, Montréal. G. R. ayant une pratique étendue dans sa ligne, et ayant soin de procurer chaque article de la meilleure qualité, se flatte qu'il donnera satisfaction à ceux qui voudront le favoriser de leurs commandes. 1er Février 1840. 3m.

RETOURS au rapport de quartier, des Juges de paix, en conformité de l'Ordonnance de Sa Majesté, le 20, et toutes autres copies de formules et de blancs en Français et en Anglais pour les magistrats la police, les notaires et les huissiers à vendre à ceterminé. JOHN LOVELL. Montréal, 16 Nov. 1839.

JOSEPH HORNER. TEINTURIER EN SOIE ET LAIN, Shells de Crêpe et Thibet, de mousseline, de Laine, Châlis, et autres habillements NETTOYES ET TEINTS, Rue Guillaume, près l'Eglise des Récollets. Montréal, 26 Octobre, 1839. 3 m.

COMPAGNIE DU PHENIX DE LONDRES, POUR ASSURANCE CONTRE LE FEU. CETTE Compagnie a établi son Agence en Canada dès l'année 1804, et elle continue à assurer la propriété de toute espèce contre les pertes ou dommages causés par le Feu, à des conditions libérales. La compagnie est composée d'un corps considérable de propriétaires aisés, qui sont individuellement responsables pour le montant entier de leurs fortunes respectives, en outre du capital investi de la compagnie. GILLESPIE, MOFFATT, JAMIESON & Cie. Agents pour les Canadas. Montréal, 29 Janvier 1840.

AVERTISSEMENT. JE SOUSSIGNE se charge de retirer pour les militaires de la dernière guerre, qui ont fait application en temps, à raison de CINQ CHELINS chaque, la patente ou script qui, d'après les listes que le Bureau des Réclamations des Militaires émané et fait publier paraissent leur appartenir. WILLIAM DELERY, Notaire. BASSE-VILLE QUEBEC. 11 février, 1840. N. B. Toutes communications devront être franches de port. 1w. 1f.

PAPETERIE. MANUFACTURE DE LIVRES POUR COMPTES. JE SOUSSIGNE a en main un large assortiment de papeterie tri et à la mode une grande variété de plumes d'acier, plumes de cygne et autres; cire, bougies, encres et poudres à écrire, aussi son fond ordinaire de livres de comptes, de sa propre manufacture; livres pour les régiments et blancs; livres de poche, sacs de voyage, boîtes à cartes; livres métalliques pour mémorandum; ardoises, livres et papiers pour dessin; peintures de Newman; papier doré et argenté; ornements et bordures d'or; papier de riz de couleurs; cartes soulevées, cartes de visite; caufs de Roagers pour plumes, pour pupilles et pour effacer, rasoirs et cuirs à rasoirs; boîtes à dents; parfumerie, brosses de drap, à cheveux et à dents; boîtes à ouvrage, boîtes à musique, etc. etc. R. GRAHAM, Manufacture de livres de comptes pour la banque de Montréal. 28 décembre 1839.—1f.

GEORGE SMILLIE prévient respectueusement le public qu'il pratique sa profession de DENTISTE mécanique, dans la maison N. 24, rue Notre-Dame, près de chez M. BOURNE, le graveur et il fera toutes les opérations qui dépendent de sa profession: Les Dents minérales incorruptibles, sur plaque d'or posées d'après la méthode la plus approuvée. Il plombe les dents cariées et fait toutes les opérations dentales, avec le soin le plus particulier. G. S. espère que son attention à cette branche lui attirera la faveur du public. Montréal 12 juillet, 1839.—1f

WILLIAM BROWN. OUVRIER en cuivre, en plomb et en ferban et entré la grande rue du Faubourg de Québec. On trouvera chez lui une boutique des alambics, serpens et tuyaux d'alambics, et toutes espèces d'ouvrages en ce genre. Les prix sont très modérés. 16 mars 1839.

SANATIVE INCOMPARABLE DU DR. GÖE-LIGKE. UN REMÈDE SÛR POUR LA CONSOMPTION, &c. &c. 125 6d par bouteille. A vendre seulement par R. GRAHAM, AGENT. Vis-à-vis le Bureau de la Poste. 12 Février 1840. 1m.

AUX ABONNÉS DE L'AMI DU PEUPLE.

AVANT disposé de l'Ami du Peuple, à M. JOHN LOVELL, il est autorisé à retirer les abonnements du 21 Juillet 1839. Les personnes qui ont payé d'avance continueront à recevoir le journal. Les personnes qui sont endettées envers le journal jusqu'au 20 Juillet dernier, sont priées de faire paiement de suite à l'ancien bureau de l'Ami du Peuple, pour éviter des frais de justice. JOHN JONES.

MOULIN A VAPEUR DE MR. JOSEPH BOURDON. JE SOUSSIGNE prévient le public, qu'on trouvera constamment à vendre à son établissement, Faubourg St. Joseph, du blé froment et sarazin, de la fleur entière et du son d'une qualité supérieure, et au prix du marché. JOSEPH BOURDON. 28 décembre, 1839.—6m.

KOLLMAYER & CARLISLE, Sculpteurs et Dorureurs, Manufactures de Miroirs et de Cadres pour Tableaux, No. 151, Rue Notre Dame, Montréal. INFORME respectueusement leurs amis et le public, qu'ils ont commencé des affaires dans la ligne de-dessus, dans les appartements ci devant occupés par Mr. Wm. LAWLEY. Ils feront à ordre et d'après l'imprimeur quel patron, des cadres pour portraits et peintures; ouvrages à l'aiguille encastrés et vernis proprement à vieux cadres, re-bordés à vieux re-argenteries; peintures noyées et vernies; mappes encastrées et vernies, etc. Tous ordres seront reçus avec plaisir et exécutés avec exactitude. 27 Nov. 1839.

Marchandises nouvelles à vendre en gros et en détail. AUX MAGASINS de FELIX MERCURE, No. 130, Rue St. Paul, et sous quelques jours, dans la Rue Notre-Dame, vis-à-vis le Palais de Justice, un grand assortiment de marchandises sèches de goût consistant en cotons, toiles, laines et soies de toutes les qualités et couleurs, lesquelles ont été soigneusement choisies en Angleterre par le sous-signé et un débarquement des vaisseaux arrivés dans le port de Montréal. F. L. MERCURE. Montréal, 2 mai 1839. 1f.

EXTRAITS d'une Ordonnance faisant provision pour la commutation graduelle des Droits et Charges Féodaux en les Seigneuries de Montréal, St. Sulpice, et Lac des Deux Montagnes, passé par le Conseil Spécial de Sa Excellence Sir John A. Borne, et qui attend la sanction finale de Sa Excellence le Gouverneur Général actuel. La commutation est volontaire de la part des CENSITAIRES, mais forcée de la part des Seigneurs, et sera accordée sur la réquisition des CENSITAIRES, sur les conditions suivantes: CONDITIONS sur lesquelles TOUS LES DROITS, FARDEAUX & CHARGES FEODALES, pourront être COMMUEES et abolies pour toujours en les SEIGNEURIES de MONTREAL, SAINT-SULPICE, et LAC DES DEUX MONTAGNES. CENS ET RENTES. Les Commutations et l'extinction de tous Cens et Rentes seront obtenus en payant tel Capital qui représenteront les Cens et Rentes. LOTS ET VENTES. La Commutation de Lots et Ventes pour tout lot dans la Cité et l'Île de Montréal, sur lequel il y aura des bâtiments de la valeur de £300, courant, et au-dessus, sera obtenue, durant les premières 7 années qui s'écouleront, à compter du moment que l'Ordonnance sera mise en vigueur, en payant 1-20 de la valeur du lot et bâtiments, c'est-à-dire en payant 5, pour cent, en tout temps après l'expiration de 7 années, et avant l'expiration de 14 années, en payant 1-18 de la valeur du lot et bâtiments, c'est-à-dire en payant 5 et 5-9, pour cent, en tout temps après l'expiration de 14 années, en payant 1-12 de la valeur du lot et bâtiments, c'est-à-dire, en payant 8 et 1-3, pour cent. La Commutation de Lots et Ventes pour tout lot, situé en la Cité, sur lequel il y aura des bâtiments de la valeur de moins de £300, courant, et au-dessus, sera obtenue, durant les premières 7 années qui s'écouleront, à compter du moment que l'Ordonnance sera mise en vigueur, en payant 1-20 de la valeur du lot et bâtiments, c'est-à-dire, en payant 8 et 1-3, pour cent. La Commutation de Lots et Ventes pour tout lot, situé en la Cité, sur lequel il y aura des bâtiments de la valeur de moins de £100, courant, sera obtenue, durant les 7 premières années qui s'écouleront, à compter du moment que l'Ordonnance sera mise en vigueur, en payant 1-12 de la valeur du lot et bâtiments, c'est-à-dire, en payant 8 et 1-3, pour cent. En tout temps après l'expiration de 7 années, et avant l'expiration de 14 années, en payant 1-10 de la valeur du lot et bâtiments, c'est-à-dire, en payant 10, pour cent. Et, en tout temps après l'expiration de 14 années, en payant 1-8 de la valeur du lot et bâtiments, c'est-à-dire, en payant 12 et 1-2, pour cent. REMARQUE.—Dans les parties des Districts de Québec et des Trois-Rivières qui tiennent envers la Couronne la même position que tient la Seigneurie de Montréal envers le Séminaire, le taux établi de commutation est d'un dixième, c'est-à-dire, de dix pour cent, et, cependant, il n'y a pas de plaintes. VALEUR DE LOTS ET BATIMENS. Sera déterminé par arrangement volontaire, ou faute de celui, par trois arbitres qui doivent être nommés par les Seigneurs, la Cour du Banc du Roi, et le censitaire, respectivement. MODE DE PAYER. Le prix pour la Commutation sera payé aux Seigneurs, ou autrement, s'il monte à £100, ou plus, sera laissé sur la propriété à rente constituée et rachetable, au gré du Censitaire. DROIT DE BANALITE DE MOULIN. Seront abolis pour toujours dans les limites de la Cité—sans indemnité, et aussi, ailleurs, sans indemnité, sitôt que la majorité des Censitaires aura communiqué. REMARQUE.—Par ce droit les Seigneurs peuvent contraindre les Censitaires à faire usage de leur moulin, mais le Séminaire de St. Sulpice ne l'a jamais mis en force. DROIT DE RETRAIT. Ce droit sera aboli pour toujours dans les trois Seigneuries—sans indemnité. REMARQUE.—Il n'a jamais été l'usage du Séminaire de se servir du Droit de Retrait. ARRERAGES. Tous les arrérages, ou en autres mots, dettes justement contractées seront payés et satisfaits. REMARQUE.—Le Séminaire abandonne volontairement une forte proportion des arrérages qui lui sont octroyés de droit. Les Seigneurs peuvent légalement réclamer 8 et 1-3, pour cent, pour Lots et Ventes, mais il a été l'usage du Séminaire de n'exiger que 5 et 6, pour cent. Le Séminaire accordera aussi, pour l'acquisition des arrérages, la faveur suivante: Les arrérages de £41 et au-dessus, quoique immédiatement exigibles, ne seront pas, et peuvent être acquittés en paiements annuels égaux, sans intérêt.

SOURCES DE CALEDONIE.

PROSPECTUS D'UN PROJET POUR DISPOSER DE LA MOITIE INDIVISE DE LA PROPRIÉTÉ DES SOURCES DE CALEDONIE. LES SOURCES DE CALEDONIE ont attiré depuis deux ou trois ans une portion considérable de l'attention publique, et durant les douze derniers mois ont été visitées par un grand nombre de personnes non seulement de ceux Canadas, mais des différentes parties de l'Union Vaïenne. En conséquence le propriétaire, à l'espérer qu'il sera justifié par le sentiment général sur ce sujet d

